

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRE

REUNION DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2024

PV N° 1

Présents : MM. ROBERT (Président), BERNARD, CHANUDET, LALANDE.

Excusés : Mme LABETOULLE, MM. COLLIN, PETIT-PIERRE.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appels du District dans les formes réglementaires dans un délai de 10 jours à compter de la date de notification. Les frais de dossier (75 euros) devront être joints.

* EXAMENS DES DOSSIERS

M. LALANDE Philippe (licence n° 1190370325) : demande de mutation pour le club du FC La Forêt du Temple.

La Commission donne un avis favorable.

M. LALANDE n'a pas participé à la délibération.

M. SIAKA Saindou (licence n° 2546288903) : demande de mutation pour le club de l'US Ajain.

La Commission donne un avis favorable.

M. DIEDHIOU Ameth Saloum (licence n° 9603701886) : demande de mutation pour le club du CA Peyrat la Nonière.

La Commission donne un avis favorable.

M. PEDARD Laurent (licence n° 2543281823) : demande de mutation pour le club de l'ES Clugnat.

La Commission prend note du courrier de rétractation de M. PEDARD qui souhaite désormais rester dans son club, et, en conséquence, refuse la demande de mutation.

Dossier transmis à la Commission Régionale pour suite à donner.

M. DIALLO Alpha Bappa (licence n° 2546528340) : demande de mutation pour le club de l'AS St Sulpice le Guérétois.

S'agissant d'un club évoluant au niveau régional, la Commission transmet le dossier à la Commission Régionale.

* CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE

La Commission indique les clubs qui bénéficieront d'un muté supplémentaire en équipe première, à savoir :

- U.S. BETETE-ROCHES
- E.S. MAINSAT-SANNAT
- S.C. SARDENT

Le Président : Guy ROBERT.

Le Secrétaire de Séance : Didier BERNARD.